Pédicurie et podologie

Domaine : Rééducation et appareillage

Appellations

- Pédicure-podologue

Accès au métier

Cet emploi/métier est accessible avec un diplôme d'état de pédicure podologue. Des vaccinations prévues par le code de santé publique sont exigées.

Conditions d'exercice

L'activité de cet emploi / métier s'exerce soit à titre libéral en cabinet de pédicurie-podologie ou en tant que salarié au sein d'ateliers de fabrication d'appareillages plantaires,... en contact avec les patients et en relation avec différents intervenants (médecins, fournisseurs,...).

Activités de base

• Cerner la demande du client (soins, douleurs, antécédents médicaux, ...) et effectuer un examen clinique des pieds (types d'affections, déformations, ...) • Compléter les documents médico- administratifs du patient et effectuer les opérations relatives au règlement • Conseiller le client sur les modalités de chaussage et soins d'hygiène des pieds • Déterminer le type de traitement et procéder aux soins de pédicurie

Compétences de base

• Connaissances de base en dermatologie • Connaissances de base en diabétologie • Connaissances de base en rhumatologie • Grille de codification de la sécurité sociale • Règles d'hygiène et d'asepsie

Activités spécifiques

• Adultes • Effectuer la prise d'empreintes et déterminer la correction ou la compensation nécessaire • Enfants • Informer le patient sur le type d'appareillage (caractéristiques, coût, prise en charge , ...) et établir la fiche d'exécution des travaux (délai, ...) • Patients hospitalisés (soins postopératoires) • Personnes âgées • Procéder à la fabrication et à l'essayage de l'appareillage plantaire -Techniques de fabrication d'orthèses plantaires • Sportifs